



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-453 décrétant une dépense et un emprunt de 490 000 \$ pour l'achat d'une niveleuse neuve

Je, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie :

- ❖ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-453 est de 3917;
- ❖ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 403;
- ❖ que le nombre de demandes reçues est de 1.

Je déclare :

- que le règlement 2021-453 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Nominique, ce 15 février 2021

François St-Amour
Directeur général et secrétaire-trésorier